

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 9 mai 1979

Le Conseil d'Etat

sur la proposition du département de l'instruction
publique,

A R R E T E :

La décision du collège des recteurs et doyens,
conférant le grade de docteur en sciences de l'éducation
honoris causa à Monsieur Paulo FREIRE, est approuvée.

Cette distinction est décernée à Monsieur Paulo
FREIRE, éducateur brésilien de renommée internationale, pour
son oeuvre scientifique et son action éducative sur le terrain,
particulièrement dans les pays en voie de développement.

La faculté, et plus particulièrement la section des
sciences de l'éducation, tiennent à rendre hommage à un
intellectuel qui a toujours refusé de transiger sur ses convictions
profondes ainsi qu'à son apport d'une pensée créatrice au
renouvellement et au développement d'une pratique et d'une
théorie de l'éducation.

Monsieur Paulo Freire se place dans la tradition
de ceux qui, à Genève et depuis Edouard Claparède et Pierre
Bovet, ont cru au rôle politique d'une éducation pour la paix.

* * *

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :